

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29
Date de la convocation : 1^{er} février 2005



N° 7

L'an deux mille cinq et le sept du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mmes LABORDE, ROMERO, M.M. OUSSET, ALLOUCHE, Mme DE HULLESSEN, M.M. SAUVAN, CHARRIERE, BOUISSEREN, LE NGUYEN, MUNOZ, ALBARIT, Mmes FONS VINCENT, BOUQUET, M. MORENO, Mmes POUZOULET, HARO, M.M. FEVRIER, BOUSQUEL, Mmes PETARD, AZEMAR.

PROCURATIONS : M. ELLUL en faveur de M. CHARRIERE
M. CONTE en faveur de M. MUNOZ
Mme GARCIA en faveur de Mme LABORDE
M. ROUANET en faveur de M. BOUISSEREN
Mme CARRETIER en faveur de Mme ROMERO
Mme PETIT en faveur de M. MORENO
Mme RAMON BOTONNET en faveur de LE NGUYEN

GOLF DE FONTCAUDE – CLOTURE ELECTRIQUE

DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Madame le Maire

Le Golf de Juvignac est régulièrement ravagé par des hardes de sangliers. Plusieurs battues administratives ont été organisées, qui n'ont pas apporté les résultats escomptés. Afin d'y remédier, il est proposé au Conseil Municipal de faire réaliser des travaux de pose de 5 Kms de clôture électrifiée.

Les travaux d'un montant d'environ 16 500 € pourront être subventionnés par le Ministre de l'Intérieur au titre du crédit réparti par la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale.

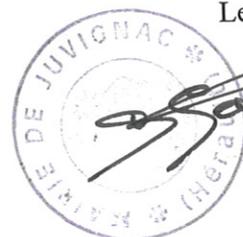
Aussi est-il proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter l'aide la plus élevée possible du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Collectivités locales, au titre des crédits répartis par la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Madame le Maire à la majorité (5 contre).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 10 FEV. 2005
et publication
le 10 FEV. 2005



Le Maire